



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remplacement des véhicules blindés à roues de la gendarmerie

Question écrite n° 3499

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le remplacement des véhicules blindés à roues de la gendarmerie, destinés principalement à des missions de maintien de l'ordre. Le groupement blindé de la gendarmerie mobile implanté à Versailles-Satory, ainsi que d'autres groupements en outre-mer notamment, utilisent depuis la fin des années 1970 ces véhicules. Leur remplacement, annoncé à plusieurs reprises, a toujours été ajourné par le passé par manque de moyens. Pourtant, des solutions nationales de remplacement existent et certains événements requièrent une capacité durcie pour y faire face (terrorisme, manifestations très violentes). Aussi, il souhaitait savoir s'il était envisagé de renouveler ces véhicules prochainement.

Texte de la réponse

La composante blindée de la gendarmerie nationale se compose de 84 véhicules blindés à roues de la gendarmerie (VBRG) et de 20 véhicules de l'avant blindés (VAB) stationnés principalement à Versailles-Satory et en outre-mer. Capable d'évoluer en milieu particulièrement hostile ou encore nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, la composante blindée offre aux militaires un niveau de protection adapté. Si l'entretien des 20 VAB obtenus auprès de l'armée de terre, et entrés en service pour certains en 1984 et pour d'autres en 1988, ne présente pour le moment aucune difficulté, le maintien en condition opérationnelle (MCO) des VBRG acquis en 1975 se complexifie en raison principalement d'une indisponibilité des pièces de rechange. Pour parer au risque de rupture capacitaire, la gendarmerie a entamé une réflexion relative à sa capacité blindée en procédant à la redéfinition de ses besoins et la réactualisation de sa doctrine d'emploi en la matière. Ainsi en outre-mer, le niveau de violence auquel sont confrontés les militaires de la gendarmerie ainsi que la dégradation rapide des situations de crise imposent le maintien d'une capacité blindée composée essentiellement d'engins lourds. En métropole, la capacité blindée pourrait s'appuyer à la fois sur une composante lourde et sur une plus légère afin de répondre à la totalité des besoins et ainsi offrir une plus grande souplesse d'emploi. Toutefois, le renouvellement des engins blindés de la gendarmerie par des blindés modernes et adaptés aux missions de sécurité intérieure nécessiterait un investissement d'environ 42 M€ (hors MCO), à ce jour non financé.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3499

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6045

Réponse publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1947